

Développement et protection du patrimoine culturel

option patrimoine environnement et tourisme

RNCP3862 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	342
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<http://www.u-picardie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Sous la tutelle du responsable du projet, le médiateur de patrimoine aide à la conception et au montage des projets éducatifs et culturels relatifs au patrimoine dont il est l'opérateur sur le terrain. Il coordonne des actions éducatives et culturelles à destination des publics spécifiques (enfants, handicapés, personnes âgées...). Il analyse les besoins, recherche l'information utile (constitution de dossiers historiques) qu'il diffuse sous forme de publications originales, en organisant et en animant des visites guidées pour les différents publics de visiteurs (touristes, groupes scolaires...).

Responsable du suivi budgétaire des projets, il rencontre des partenaires pour assurer leur réalisation.

Dans le réseau des villes et pays d'art et d'histoire, il peut se définir comme l'assistant d'un animateur de patrimoine.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professionnel travaille au sein d'offices de tourisme, de parcs de loisirs, de collectivités territoriales ou locales.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants : médiateur du patrimoine ; assistant de conservation. Ces emplois étant le plus souvent rattachés à la fonction publique, cette licence permet de passer des concours de recrutement.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.u-picardie.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3862/>